



SOLAR-TECH engineering

N°100720BASS

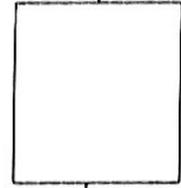
Annexe 1/2 au rapport SOCOTEC :

Client :

Mr Bassem
Aambeeldstraat 12
3191 Hever
0478/416742

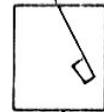
Marque : TRINA
Puissance: 290 Wc
Nombre: 20
P_{tot} 5800 Wc

4 câbles solaires unipolaires de 4²
(10 et 10 panneaux) H1Z2Z2-K



Marque: SMA
Modèle: SB5.0-1AV-41
Puissance: 5000 W
Intensité : 22.8 A
N° : 3006917730

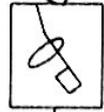
XVB 3G4 Nexans



Disjoncteur
25 A mono

Barrette 16²

TGBT



Différentiel 40A
300mA
3kA

GRD

14/09/2008

CUFFARO
Domenico

Organisme agréé :

Date :

Nom :

Signature :

*Res 10,80 A
Riso : 5,64 A
1N-400V/40A*

RE: Ω RIPV: >500MΩ RIG: MΩ

Fluvius

GRD : 12694881

SCHLUTTER

EAN : 541448820058081295

Index :

*HT: 074375,2
Ac: 057177,2*

Solar-Tech Engineering SCRL, Rue Henripré 12, 4820 Andrimont Tel +32495464044 Fax +3287605274

E-mail: info@solar-tech.be <http://www.solar-tech.be>

N°100720BASS

Client :

Mr Bassem
Aambeeldstraat 12
3191 Hever
0478/416742

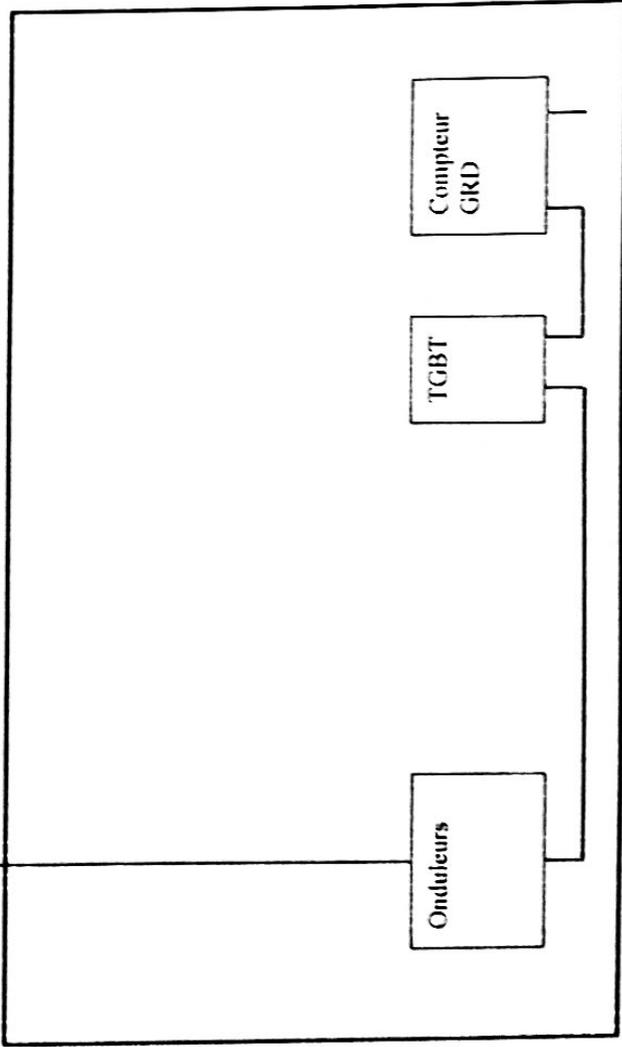
Maitre d'oeuvre:

Solar-Tech Engineering SCRL
rue Henripré 12
4820 Andrimont

Schéma d'implantation

Annexe 2/2 au rapport SOCOTEC N°

Capteurs sur le toit en façade arrière



Emplacement :

Compteur GRD : garage
TGBT : garage
Onduleurs : garage

Réalisé par :

Jean-Sébastien Denoël



Signature client :



Organisme agréé :

Date :

Nom :

Signature :

16/09/2020


Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 - 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au (date du contrôle RGIE suivant loi)

5. CONTRÔLE DE L'ORGANISME AGRÉÉ

Nom de l'organisme agréé RGIE	 CUFFARO Domenico
Date de visite	14/09/2020
Installation conforme RGIE	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

5.1. Relevés des index du ou des compteur(s) du gestionnaire de réseau de distribution

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

Dénomination (ex : heures pleines, heures creuses, exclusif nuit)	N° de série	Marque	Index
HP	12294881	SCHNEIDER	074375.2-
HC	1	"	057517.2-

  CUFFARO
Domenico

6. ANNEXES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

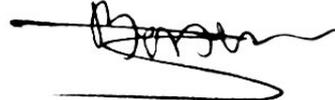
Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable.

Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veuillez cocher	Annexes à fournir :
<input type="checkbox"/> Annexe 1 :	Copie du rapport de contrôle de conformité au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé (non obligatoire en cas de démantèlement total de l'installation)
<input type="checkbox"/> Annexe 2 :	<u>Schéma électrique unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque</u> (y compris l'emplacement du compteur « réseau »), <u>validé et signé par l'organisme agréé (RGIE)</u> Le schéma unifilaire doit mentionner la section et la longueur entre le(s) onduleur(s) et le compteur réseau
<input type="checkbox"/> Annexe 3 :	<u>Photos datées et lisibles</u> des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des onduleur(s) et du ou des compteur(s) réseau (les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index)

Une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

Fait à : 3181. HEVER Le : 14/09/2020

Le demandeur
(Signature) 

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« RGPD »), impose au gestionnaire de réseau le traitement de vos données dans le respect de ces dispositions. Conformément à cette réglementation, vous êtes en droit, à tout moment, de vous opposer au traitement, de demander la modification ou l'effacement de vos données via l'adresse de contact du GRD pour toutes questions relatives au RGPD.

¹ Pour les personnes morales, la personne légalement habilitée à représenter l'entreprise